

**ARRÊTÉ DEP-2024-415 PORTANT NOMINATION DU JURY DU BREVET PROFESSIONNEL
ETANCHEITE DU BATIMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

Le Directeur du Service interacadémique des examens et concours :

Vu les articles D 222-31 à D 222-33, D 337-122 et D 337-123 du code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 29 août 2022 portant création du brevet professionnel Etancheur du bâtiment et des travaux publics ;

Vu l'arrêté rectoral conjoint DEP-2024-1001 nommant les présidents de jurys du brevet professionnel ;

- ARRÊTE -

Article 1 : Le jury d'admission du brevet professionnel Etanchéité du bâtiment et des travaux publics pour la session 2024 dans les académies de Créteil, Paris et Versailles, est ainsi constitué :

Président :

Monsieur Jean-Michel BARON, inspecteur de l'Education nationale

Vice-président :

Monsieur Hervé LECUYER, professionnel

Enseignants :

Madame Chrystelle BABA

Monsieur Abderrahman CHENTOUF

Professionnels :

Monsieur Patrice BRIANT

Monsieur Jean-Raymond KOMBOL

Article 2 : La Secrétaire générale du Service interacadémique des examens et concours est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Arcueil, le 25 juin 2024.


Frédéric MULLER